

17 AVR. 2026

Malemort-du-Comtat

2561050253V00001 00840

N/Réf. : VC/CBP/CL/SE/
Affaire suivie par : Stéphanie Estube
Mail : s.estube@cmar-paca.fr
Tél : 04.90.80.65.59

MAIRIE DE MALEMORT DU COMTAT
Monsieur Ghislain ROUX
Hôtel de Ville
52 av Dr Tondut
84570 MALEMORT DU COMTAT

AVIGNON, le 7 avril 2020

Objet : Avis CMAR PACA sur la révision du PLU de la commune Malemort du Comtat

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à nos services l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par courrier reçu le 29 janvier 2026 pour avis et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, par sa capacité d'innovation et son savoir-faire, l'artisanat apporte des produits et des services essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble du tissu économique. Par sa diversité, sa dimension et ses valeurs, ce secteur est un facteur d'attractivité incontournable pour le territoire.

Sur le rapport de présentation, nous regrettons que vous n'ayez pas intégré les chiffres sur l'artisanat que nous vous avons transmis, d'autant plus que l'artisanat représente 42% des entreprises de l'économie marchande de votre commune. Pour autant, vous avez pour ambition de favoriser l'activité économique de la commune, ce à quoi la Chambre de Métiers souscrit pleinement.

Au sujet du règlement, la Chambre de Métiers est tout à fait favorable à l'interdiction du commerce dans la zone d'activité économique qui doit privilégier les activités incompatibles avec l'habitat, permettant ainsi de renforcer la présence du commerce au centre de village. Ce point est renforcé par la création d'un linéaire commercial. Par contre, concernant l'autorisation de construction à usage d'habitat dans la zone UE, nous vous invitons à être encore plus restrictif en obligeant à disposer le logement au dessus du local professionnel afin d'éviter toute dérive dans l'utilisation future de ce logement qui risquerait d'être décorrélé un jour de l'entreprise en cas de mutation.

Considérant l'ensemble de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis favorable** pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, en espérant la bonne prise en compte de ces éléments.

Notre agent chargée d'urbanisme, madame Stéphanie ESTUBE, reste à votre disposition pour le suivi de ce dossier et pour toutes précisions et compléments d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie Coissieux
Présidente de la Chambre de niveau départemental de Vaucluse
Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Agence d'Avignon - Hôtel de l'Épine - 35 rue Joseph Vermet - BP 40208 - 84009 Avignon Cedex 1 - 04 90 80 65 65 - contact84@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Decret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004